

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

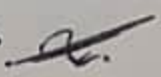


**Ministère des Affaires Etrangères
et Intégration Régionale**

COMMUNIQUE DE MISE AU POINT

Consécutivement à sa mise au point du 12 septembre 2018, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo tient à informer l'opinion tant nationale qu'internationale que plusieurs indices concordants, en sa possession, indiquent que certains gouvernements exerceraient des pressions sur les juges de la Cour Pénale Internationale visant la politique intérieure, voire les questions sous examen par devant cette Institution en relation avec la situation en République Démocratique du Congo, susceptibles d'avoir une incidence sur le processus électoral en cours dans ce pays.

La propension à instrumentaliser cette juridiction internationale à des fins inavouées risque de saper irrémédiablement sa crédibilité, alors qu'elle est censée être garante de la lutte noble contre les crimes internationaux qui révoltent la conscience universelle. Ce constat est corroboré par les doutes sérieux émis par plusieurs gouvernements, quant à l'efficacité de la Cour. Au demeurant, certains n'hésitent plus à en dénoncer le Statut.

En conséquence, la République Démocratique du Congo qui, en son temps, avait contribué significativement à l'élaboration du Statut de Rome portant création de la Cour Pénale Internationale et, ensuite, à la mise en œuvre de celui-ci, n'exclut point, en désespoir de cause, de s'en retirer. 

Kinshasa, le 15 SEPT 2018

